



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020**



- **PRESENTS :** Mme VERCASSON
MM BENIMELLI – GRANGE – REYNAUD
DETERNE – DEYGAS – DUMONT – DUVERT
Mmes BAYLE – PARIS
BLANC - DESMARTIN – JULLIA – MIRANDA – OLAGNON
- **ABSENTS EXCUSES :** Mme Pascale GRIFFE (pouvoir à Sandrine MIRANDA)
M. Joël MAGNOLON (pouvoir à Maurice DUMONT)
M. Cyprien MONTEYREMAR
- **SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Denis REYNAUD
- **Assistait à la réunion :** M. François BRIALON



C'est Monsieur Denis REYNAUD qui est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès-verbal des précédentes réunions en date des vendredis 13 novembre 2020 et 25 septembre 2020. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Au préalable, Madame le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur Patrick SERVANTON de son poste de Conseiller Municipal. Elle fait lecture du courrier en date du 14 décembre 2020 (retranscrit en fin de procès-verbal). Elle prend acte de cette démission et remercie Patrick SERVANTON pour son engagement au sein de l'équipe municipale.

L'ordre du jour est alors abordé.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• **VALIDATION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS**

Madame le Maire communique au Conseil la liste définitive des personnes qui constituent la commission communale des impôts directs. Elle lui a été adressée par correspondance de Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux en date du 12 novembre 2020.

Elle est composée des membres suivants :

➤ **Commissaires titulaires :**

- Madame Véronique BAYLE
- Monsieur Thibaud BENIMELLI
- Madame Angélique BLANC
- Madame Marie-Christine DESMARTIN
- Monsieur Bernard DETERNE
- Monsieur Franck DEYGAS

➤ **Commissaires suppléants :**

- Madame Pascale GRIFFE
- Monsieur Maurice DUMONT
- Monsieur Jean-Pierre CHATEIGNER
- Monsieur Jean-Luc SAUVAJON
- Madame Françoise COLIN
- Monsieur Christian FOUREL

Après délibération, le Conseil prend acte de cette information et il remercie toutes les personnes qui ont bien voulu participer aux travaux de cette instance locale.

• **RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE**

Madame le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de modifier le règlement municipal du cimetière dans son titre 5 (article 30 à 33) afin de préciser le régime des espaces inter-tombes dans le nouveau cimetière.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette modification et charge Madame le Maire de signer l'arrêté du règlement ainsi modifié.

RESSOURCES HUMAINES

• **CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Madame le Maire suggère au Conseil de recruter temporairement une personne qui sera chargée d'assurer la distribution des bulletins d'informations communales à tous les foyers de SATILLIEU.

Après délibération et,

- Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1°.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité, pour une période d'une semaine. Cet agent sera engagé au grade d'Agent Technique de deuxième classe à temps complet, néanmoins et pour nécessité de service, il pourra être amené à effectuer des heures complémentaires. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 374, indice majoré 345. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6413.

VOIRIE

• **FOURNITURE ET POSE D'UN LAMPADAIRE À LA ZONE DU FAURE**

Madame le Maire apprend au Conseil qu'un des lampadaires éclairant la zone artisanale du Faure a été détérioré et qu'il rend inopérant les autres luminaires qui sont alimentés par la même ligne électrique. De ce fait, il conviendrait de procéder à son remplacement dans les plus brefs délais. L'entreprise MOUNARD peut effectuer ces travaux pour un coût TTC de 618,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte de confier à l'entreprise MOUNARD le remplacement d'un lampadaire de la zone Artisanale du Faure. La dépense sera imputée au budget général de la commune, section d'investissement, compte 2188.

FINANCES

• **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Madame le Maire évoque au Conseil la possibilité qui est offerte aux assemblées délibérantes par l'Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de permettre au Maire d'ordonnancer, de liquider et de payer des dépenses sur la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. Cette opportunité est ouverte pendant toute la période allant du 1^{er} Janvier à la date du nouveau budget rendu exécutoire, en sont toutefois exclus les crédits affectés au remboursement de la dette (remboursement des prêts).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil autorise Madame le Maire à mandater de nouvelles dépenses d'investissement imputables au budget de l'année 2021.

• **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2021**

Madame le Maire expose au Conseil l'état récapitulatif des subventions municipales ordinaires de fonctionnement qui sont allouées chaque année à des associations locales, intercommunales, départementales et régionales. Elle propose à l'assemblée de reconduire ces aides financières au titre de l'année 2021 et de rajouter une subvention à l'Association Française des Sclérosés En Plaques, portant ainsi le montant total des subventions à 2.960,00 € selon la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association des accidentés de la vie	200,00 €
Union Sportive du Val d'Ay	2.000,00 €
Centre Léon Bérard	200,00 €
A.D.A.P.E.I.	200,00 €
Prévention routière	160,00 €
A.F.S.E.P. (sclérose en plaques)	200,00 €
TOTAL	2.960,00 €

Après délibération et avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION le Conseil accepte d'attribuer

les subventions de fonctionnement aux organismes et associations sus-indiquées. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

• **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UN ORGANISME DE FORMATION**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de Monsieur le Président de l'Espace Formation des Métiers de l'Artisanat en date du 7 avril 2020 qui sollicite une contribution pour favoriser l'apprentissage dans les conditions actuelles d'alerte sanitaire. L'EFMA est le seul centre de formation pour adultes en Rhône Alpes Auvergne à être géré par une Chambre des Métiers. Etant donné qu'un étudiant satillien bénéficie d'un apprentissage auprès de cet organisme, Madame le Maire propose au Conseil d'attribuer une aide financière à cet établissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide d'allouer une subvention d'un montant de 100,00 € à cet organisme de formation. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

• **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE LOGICIELS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Madame le Maire attire l'attention du Conseil sur la nécessité de disposer d'un service de maintenance des logiciels de gestion qui équipent le secrétariat de Mairie. Elle donne lecture à l'assemblée du contrat qui pourrait être conclu avec le syndicat NUMERIAN. Cet engagement présente les caractéristiques essentielles suivantes :

<u>Objet</u> :	Maintenance, suivi et mise à jour des logiciels du service administratif de la Mairie
<u>Durée</u> :	Trois années
<u>Date d'effet</u> :	1 ^{er} janvier 2021
<u>Délai de résiliation</u> :	Trois mois avant l'échéance
<u>Coût</u> :	741,16 € par an

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de maintenance à intervenir avec le syndicat NUMERIAN. La dépense annuelle correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6156.

• **TARIFS COMMUNAUX 2021**

Madame le Maire propose au Conseil d'officialiser certains tarifs communaux suite à des augmentations contractuelles ou réglementaires applicables à certaines locations. Elle porte à la connaissance de l'assemblée le tableau récapitulatif de ces tarifs :

RECETTES - Locations				
Objet		Date d'effet	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Appartements communaux	Appartement n° 1	01/03/20	345,45 €/mois	348,75 €/mois
	Appartement n° 2	01/06/20	424,63 €/mois	428,54 €/mois
Centre médico-social	Département	01/01/20	1.863,48 €/an	1.905,60 €/an
Garage de l'église		01/01/20	291,87 €/an	296,83 €/an

Garage du patronage		01/01/20	259,30 €/an	263,26 €/an
Relais TV de Vinzieux	T.D.F.	01/01/20	485,50 €/an	498,93 €/an
Relais TV des Soies	T.D.F.	01/01/20	212,24 €/an	216,49 €/an
Relais TV de Viremantel	T.D.F.	01/01/20	212,24 €/an	216,49 €/an

Concernant les autres tarifs communaux, Mme le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de procéder à une révision partielle ou générale dans la mesure où ils ont tous fait l'objet d'une réactualisation récente ou qu'ils sont jugés acceptables. Elle détaille donc ces tarifs :

RECETTES			
LES SERVICES			
Concessions du cimetière (L)	Concession 15 ans	01/01/15	480,00 €
	Concession 30 ans	01/01/15	660,00 €
	Concession 50 ans	01/01/15	900,00 €
Columbarium	Concession 15 ans	01/09/10	300,00 €
	Concession 30 ans	01/09/10	600,00 €
Plaque d'identification	Familles	01/09/10	65,00 €
Dispersion des cendres	Familles	01/09/10	50,00 €
Droits de place de la foire (L)	Forains	01/01/18	1,20 €/ml
	Forains	01/01/20	1,00 €/marché si élec
Droits de place du marché (L)	Forains ponctuels	01/01/20	1,00 €/ml
	Forains abonnés	01/01/20	0,90 €/ml
	Forains	01/01/20	0,50 €/marché si élec.
Droits de place de la vogue (L)	Forains	01/01/18	1,70 €/ m ²
Convention scolaire intercommunale	Classe maternelle	01/09/18	700,00 €/élève
	Classe primaire	01/09/18	620,00 €/élève
Garderie de l'Ecole Publique	Parents	01/01/09	2,00 €/h./enfant
LES TAXES			
Taxe Locale d'Aménagement	Maisons d'habitation	01/01/14	2,00 %
Raccordement réseau d'assainissement	Usagers raccordables	01/01/09	2.000,00 €
Taxe d'assainissement (Commune)	Usagers de l'eau	01/01/15	0,80 €
Redevance d'assainissement (SAUR)	Usagers raccordables	01/01/15	0,6333 €
Abonnement pour compteur (SAUR)	Usagers raccordables	01/01/15	21,40 €
Droits de stationnement des taxis (R)	Mandon	01/01/05	250,00 €/an/empl.
	Laurent	01/01/14	250,00 €/an/empl.
DEPENSES			
Convention école privée (L)	Ecole Privée	01/01/15	45.000,00 €/an
Tarifs de déneigement	Agriculteurs	01/12/15	55,00 €/Heure
Part. aux classes de découverte (L)	Ecoles	01/01/06	11,00 €/nuit/9N.
Part. aux dépenses de fourn. scolaires (L)	Ecole Publique	01/09/19	50,00 €/élève
Part. au feu d'artifice de la vogue	Ass. des conscrits	01/01/09	900,00 €
Local de la Bibliothèque	SCI Joubert	01/09/19	2.400,00 €/an
Bons de Noël au personnel	Agents	20/12/19	50,00 €
	Enfants	03/11/17	50,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil prend note de ces réactualisations ainsi que du tableau officiel des tarifs municipaux qui sont applicables aux dates d'effet portées sur l'état récapitulatif.

- **EHPAD**

Madame le maire fait part de la situation de l'EHPAD suite au conseil d'administration qui a eu lieu le mardi 1er décembre et auquel elle participe en tant qu'élue.

La situation financière s'est améliorée et consolidée depuis maintenant 2 ans. Il est toutefois nécessaire de revoir deux prêts en cours et notamment un prêt contracté auprès de Dexia. Le conseil départemental se portant garant du premier, l'organisme bancaire a demandé à la Communauté de Communes du Val d'Ay de se porter caution à hauteur de 50 % du montant du prêt renégocié. Cela a été acté lors du conseil communautaire ayant eu lieu le 17 décembre. Cette renégociation de prêts va permettre de diminuer l'encours de la dette compte tenu des taux bas proposés et d'étaler celle-ci sur une plus longue période.

Madame le maire est satisfaite de l'évolution favorable de la maison de retraite et rappelle qu'il s'agit du principal employeur local. La commune peut être fière d'avoir un bel établissement qui propose des prestations de qualité et qui est apprécié des habitants de notre territoire.

- **CONTRAT AMBITION RÉGION**

Madame le Maire apprend au Conseil que la Région propose une subvention, le C.A.R. (Contrat Ambition Région) sur 3 ans autour d'une liste d'opérations déterminées dans le cadre d'un dialogue direct entre la Région et les collectivités locales.

Ce dispositif met à disposition une somme de 276 000 € à répartir entre les communes de la Communauté de Communes du Val d'Ay pour financer leurs projets.

Le montant des dépenses subventionnables doit être de 60.000 € HT par commune pour un taux de financement de 50%.

Madame le Maire suggère de solliciter ce fonds afin d'assurer le financement complémentaire des travaux de rénovation des locaux de la mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve la proposition de madame le Maire et la charge de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de rénovation de la mairie.

BÂTIMENTS

- **ISOLATION ET ÉLECTRICITÉ D'UN APPARTEMENT COMMUNAL**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de procéder à des travaux d'isolation et de rénovation de l'électricité à l'appartement de la Bergère n°2 qui est récemment devenu vacant. En effet, ce logement doit être rénové afin d'être de nouveau proposé à la location.

Concernant l'isolation, l'entreprise Art d'Ay Services peut réaliser ces travaux pour un coût TTC de 2.773,40 €.

Concernant la mise aux normes de l'électricité, l'entreprise LC ELEC propose ses services pour un coût TTC de 1.419,00 €.

Après délibération et avec 15 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve ces devis pour un montant total de 4.192,40 € et charge Madame le Maire de solliciter les financements complémentaires nécessaires.

• **DIAGNOSTIC RADON DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Madame le Maire explique au Conseil que depuis le décret 2018-434 du 4 juin 2018 la réglementation s'est fortement renforcée, à la fois dans le Code de la Santé Publique et dans le Code du Travail et le Code de l'Environnement. De ce fait, les établissements d'enseignement situés en zone 3 de carte nationale du potentiel radon des formations géologiques doivent faire l'objet tous les 10 ans d'un mesurage de l'activité volumique en radon. L'école publique rentre dans ces critères et la dernière campagne de détection de ce gaz dans les bâtiments communaux date de 2004.

Il est donc nécessaire de procéder à un nouveau diagnostic dans les bâtiments de l'école publique.

La CRIIRAD peut effectuer cette prestation pour un montant de 664,46 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 6228.

• **RÉHABILITATION DES WC PUBLICS**

- Approbation du projet

Madame le Maire rend compte au Conseil de l'état des WC publics de la place de la Faurie et de la montée de l'église qui nécessiteraient une rénovation complète. En effet, ces équipements ont été conçus et construits, il y a plusieurs dizaines d'années et ils ne satisfont plus aux exigences actuelles d'hygiène, de confort et d'accessibilité. Ainsi Madame le Maire propose d'installer des toilettes automatiques. Ce type de dispositif peut être intégré dans le local de la montée de l'église sans travaux de gros œuvre. En revanche, il faudra raser et rebâtir le local de la place de la Faurie. Cette opération peut être estimée à 65.000,00 € HT soit 78.000,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ce projet de réhabilitation des WC publics. Les dépenses correspondantes seront imputées au budget général de la commune, section investissement, compte 21318.

- Autorisation de lancer un appel d'offres

Madame le Maire avise le Conseil de l'obligation légale qui est faite aux collectivités d'organiser une mise en concurrence des entreprises permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix afin de mener à bien le projet de réhabilitation des WC publics.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil dispose de lancer une large consultation des entreprises pour réaliser cette opération. Il mandate Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents s'y rapportant. La dépense correspondante à la publicité de cette procédure sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 21318.

- Demande de subvention à la Région

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de la Région, sous forme de

subvention dans le cadre du bonus relance, afin d'assurer le financement nécessaire au projet de réhabilitation des WC publics.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de solliciter le concours financier de la Région afin de mener à bien cette indispensable opération.

• **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS**

- **Validation de plusieurs avenants**

Madame le Maire présente au Conseil trois avenants au marché initial de la salle culturelle. Ces avenants se présentent comme suit :

N° DU LOT	INTITULÉ DU LOT	MONTANT AVENANT HT
Lot n°1	Terrassement VRD	+ 3.788,00 €
Lot n°6	Menuiserie bois	+ 3.060,00 €
Lot n°13	Électricité	+ 2.219,98 €
TOTAL		+ 9.067,98 €

Avec ces modifications, le marché de travaux s'élèvera à 1.733.719,02 € HT soit 2.080.462,84 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces avenants. Les dépenses ainsi engendrées seront imputées au budget général de la commune, section d'investissement, compte 238.

CULTURE

• **CONVENTION D'ANIMATION CULTURELLE AVEC L'APSOAR**

Madame le Maire suggère au Conseil de reconduire l'action culturelle engagée par notre collectivité ces dernières années et de renouveler la convention qui avait été conclue en Décembre 2018 avec l'Association le Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR). Les spectacles de qualité organisés ces dernières années ont été vivement appréciés par le public. Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de ce nouvel engagement qui présente les caractéristiques suivantes :

- Objet : Organisation et diffusion de spectacles des arts de la rue sur la commune.
- Date d'effet : A la date de signature.
- Durée : Trois années.
- Résiliation : A l'échéance de la convention.
- Coût : 5.000,00 € par an.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de cette convention. Il donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'engagement à intervenir avec le SOAR. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6232.

ENFANCE ET JEUNESSE

• PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU CLUB « ADOS » POUR L'ANNÉE 2020

Madame le Maire propose au Conseil de renouveler la convention passée avec les AFR relative à l'organisation du club « ados » pour l'année 2020. Notre contribution s'élèverait à 2 425,00 € pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de cet engagement au titre de l'année 2020 ainsi que la dépense correspondante qui sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574. Il donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'Association Familles Rurales de ROIFFIEUX.

• PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL

Monsieur Jérôme SCHWOB présente au Conseil le projet de l'Union Sportive du Val d'Ay visant à installer un terrain synthétique de football au stade Jean Kerlidou. Ce nouveau terrain permettrait à l'association de créer de nouvelles équipes, de développer le football féminin et de viser de bons résultats sportifs.

Madame le Maire précise aux Conseillers que ce type d'opération serait largement subventionné tant un niveau des instances sportives que des organismes institutionnels. Cependant, l'importance de l'investissement nécessite que la commune en assume le coût qui est estimé actuellement à 899.430,48 € TTC.

Monsieur Bernard DETERNE explique qu'il défend ce projet en tant qu'ancien professeur d'EPS qui s'est battu toute sa carrière pour accéder à des installations correctes. Il souligne que l'USVA ne dispose pas d'infrastructures dignes de ce nom à ce jour. Il précise que ce projet est issu des pratiquants eux-mêmes et rentre donc dans une démocratie participative.

Après délibération avec 15 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve le projet, charge Madame le Maire d'étudier le projet et autorise Madame le Maire à solliciter les aides financières qui pourront être obtenues.

DIVERS

• Lettre de démission de M. Patrick SERVANTON

Madame la Maire de Satillieu

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Je vous présente ma démission de la fonction de conseiller municipal de la commune de Satillieu, à compter de ce jour.

Je n'avais pas souhaité effectuer un second mandat, mais vous m'avez sollicité, du fait de ma connaissance des dossiers en cours, pour faciliter la transition entre deux conseils municipaux, dans une période difficile, et je remercie l'ensemble des élus pour la confiance qu'ils m'ont accordée, me permettant ainsi de contribuer au bon fonctionnement des institutions et de notre commune.

J'ai ensuite accepté d'assurer temporairement la fonction de premier adjoint, en attendant que Monsieur Thibault BENIMELLI, pressenti pour assumer cette charge, soit libéré de ses obligations militaires qui l'empêchaient d'occuper ce poste avant le premier Juillet.

J'avais initialement prévu de quitter le conseil municipal dès la rentrée de Septembre. Du fait de l'encours, et notamment la salle culturelle et de loisirs, j'ai différé ce départ jusqu'à ce jour, estimant que ma présence était peut-être encore nécessaire à la bonne progression du projet.

A ce jour, nous pouvons considérer que cet encours est en bonne voie, et que les adjoints et conseillers municipaux en charge des différents projets ont désormais la maîtrise de ces dossiers.

Ma présence n'est donc plus nécessaire au sein du conseil municipal.

Quelques problèmes de santé ces derniers mois m'incitent également à me retirer rapidement de fonctions et de responsabilités qui furent passionnantes, mais deviennent aujourd'hui trop contraignantes pour moi.

J'ai eu beaucoup de plaisir, au cours de ces dernières années, à apporter ma pierre à l'édifice, en essayant de m'acquitter au mieux des tâches qui m'étaient confiées, et je vous souhaite une pleine réussite dans la poursuite des affaires communales.

Patrick Servanton

• Madame Marie VERCASSON remercie Madame Véronique BAYLE, 2^{ème} Adjointe pour les décorations de Noël installées dans le village.

Mme Véronique BAYLE précise que cette année au vu du confinement, les membres du Comité des fêtes n'ont pas pu installer leurs décorations de Noël. Elle s'est donc proposée de les faire poser par les employés municipaux et de les compléter avec des sapins et des décorations, elle remercie Jérôme et Alexandre pour leur aide. Elle remercie également Monsieur Joseph BLACHIER qui a fourni les sapins.

• Madame Véronique BAYLE rappelle l'opération du club Ados qui propose la confection d'une boîte solidaire (boîte à chaussures contenant par exemple une friandise, un dessin, un accessoire de toilettes,) qui sera distribuée aux personnes résidants dans les EHPAD.

• Monsieur Denis REYNAUD fait part aux Conseillers de l'augmentation du prix de l'eau décidée en Comité Syndical du syndicat des eaux Cance Doux qui passe de 0,40 € à 0,45 € le m³.

• Madame Christèle OLAGNON demande où en est le projet de la MARPA. Madame le Maire lui précise que le projet est en veille pour l'instant mais que dès que la situation actuelle se sera stabilisée, il sera remis à l'étude.

• Monsieur Thibaud BENIMELLI fait la situation sur le mur de soutènement du parking du collège : le forage pour l'étude hydrogéologique est commencé. Les résultats nous seront communiqués en janvier avec les préconisations à suivre suite à leur analyse.

Il informe les Conseillers que le chantier de la Gendarmerie est sur le point de se terminer.

Il précise que l'élagage des arbres de la commune se poursuit. Reprise le 15 janvier pour Courtevue.

Il indique que le chantier de la buse de Courtevue est terminé mais que l'affaissement de terrain constaté sur le côté droit de la chaussée n'est pas entièrement résolu.

Il explique que le pont de Fertailles se déchausse. Des devis sont en cours de demande pour le réparer.

- Monsieur Bernard DETERNE fait le constat que les gens trient de moins en moins leurs déchets ou tout du moins ne le font pas correctement...et que tout cela a un coût. Quand le tri est réalisé correctement, il génère des recettes mais quand les apports sont déposés dans les ordures ménagères, cela génère un coût pour la collectivité.
- Monsieur Maurice DUMONT fait le constat qu'il manque un médecin sur la commune pour palier à la demande. Il y a actuellement deux étudiants qui secondent le Dr HEYRAUD.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes.